



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Du lundi 18 août 2025 9h00 au vendredi 19 septembre 2025 17h00

Objet de l'enquête : L'enquête porte sur le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté le 3 avril 2025 et dont les objectifs sont :

- Procéder à des ajustements règlementaires afin de rendre le PLU compatible avec le SCoT et avec les différentes lois que celui-ci intègre, notamment la loi Littoral ou la loi ALUR ;
- Ajuster plusieurs points du règlement des zones agricoles et naturelles pour correspondre aux réglementations actuelles et à la vision de la commune pour son territoire ;
- Inscrire une protection des rez-de-chaussée commerciaux dans le document ;
- Intégrer des dispositions relatives à la bonne gestion des eaux pluviales ;
- Corriger quelques erreurs matérielles des règlements graphique et écrit ;
- Modifier certaines règles d'architecture, de hauteurs et implantations pour correspondre aux réalités actuelles et aux projets futurs de la commune ;
- Ajouter une annexe de recommandations architecturales pour les ravalements de façade ;
- Modifier les OAP n°2 et 6 et mettre en cohérence le règlement graphique avec ces modifications ;
- Modifier l'Emplacement Réservé n°1 ;
- Procéder à d'autres ajustements, ajouts ou corrections mineurs du lexique ou du règlement graphique ou écrit
- Mettre à jour les zones de protection archéologique ;
- Mettre à jour les données des annexes.

Commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif : Monsieur Jean-Yves KERDREUX

Organisation de l'enquête publique : L'enquête publique se déroulera du lundi 18 août 2025 9h00 au vendredi 19 septembre 2025 17h00, soit pour une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie Locmiquélic, 27 rue de la Mairie, aux jours et horaires d'ouverture au public indiqués ci-après :

- Les lundis, mercredis, jeudis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15
- Les mardis de 10h à 12h15 puis de 13h15 à 17h15
- Les vendredis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15

Le commissaire enquêteur recevra, pendant 4 demi-journées, à la mairie de Locmiquélic :

- Lundi 18 août de 9h00 à 12h00
- Mercredi 3 septembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 septembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 19 septembre de 14h00 à 17h00

Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ou sur le site de la commune pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre papier d'enquête publique à la mairie de Locmiquélic ;
- Soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/locmiquelic-plu2025>
- Soit en les adressant par mail à l'adresse suivante : locmiquelic-plu@registredemat.fr .
- Soit en les adressant par courrier à : Enquête publique sur la modification °1 du PLU de Locmiquélic. Mairie de Locmiquélic, 27 rue de la Mairie, 56570 Locmiquélic

Existence d'une évaluation environnementale : Le projet de modification de droit commun n°1 du PLU fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée au dossier. Elle pourra être consultée au même titre que le reste du dossier tout au long de l'enquête publique.

Identité de la personne responsable du projet : La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Eric PATUREL, Maire de Locmiquélic

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur/de la commissaire enquêtrice : Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune le rapport d'enquête et ses conclusions motivées concernant le projet de PLU arrêté.

Ces documents seront ensuite tenus à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune durant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Décision au terme de l'enquête : Après avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal devra délibérer pour approuver le PLU de la commune de Locmiquélic.

Renseignements : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la mairie de Locmiquélic.